

6 Suisse

«Pour se maintenir à flot, l'aéroport doit se diversifier»

GENÈVE Alors qu'il s'apprête à quitter ses fonctions après avoir siégé durant quinze ans au conseil d'administration, le président de Genève Aéroport, Pierre Bernheim, évoque les défis d'avenir pour l'institution

PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVIA REVELLO
@sylviarevello



«Dans l'immédiat, on fait tout ce qu'on peut pour diminuer l'impact de nos activités»

PIERRE BERNHEIM, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GENÈVE AÉROPORT

Une retentissante affaire de corruption à la sûreté, une pandémie qui a fait fondre ses fonds propres, des tensions avec le Conseil d'Etat ou encore, tout récemment, une grève historique qui a paralysé le trafic durant plusieurs heures: ces dernières années ont été mouvementées pour Genève Aéroport. Président du conseil d'administration depuis 2022, Pierre Bernheim quittera son poste l'année prochaine après avoir siégé durant près de quinze ans au sein de l'organe de gouvernance. Travaux de rénovation, diversification des sources de revenus ou encore transition écologique: ce passionné d'aviation, lui-même pilote professionnel, évoque les défis qui attendent l'aéroport ces prochaines années.

Vous avez pris la présidence du conseil d'administration en juillet 2022, à la suite du limogement de Corine Moinat par le Conseil d'Etat. Les relations avec le gouvernement se sont-elles apaisées depuis? Oui, nous entretenons de bonnes relations et partageons une volonté commune d'œuvrer ensemble pour consolider la place de Genève Aéroport dans la région. Pour faire du bon travail, le président doit collaborer avec le Conseil d'Etat et la direction générale. Il faut un alignement des planètes. C'est le cas aujourd'hui avec la nouvelle ministre de tutelle Nathalie Fontanet qui a très vite su saisir les enjeux.

Ce «trio magique» va toutefois être renouvelé. Vous allez quitter votre poste à peu près au même moment que le directeur André Schneider. Où en est le recrutement de son successeur? La désignation devrait être annoncée dans un mois, nous sommes à bout touchant avec les candidats finalistes.

Quel regard portez-vous sur le travail accompli ces derniers mois? Lorsque j'ai été nommé président, mon premier objectif était de retrouver les chiffres noirs. C'est désormais chose faite, l'Aéroport de Genève ayant engrangé un bénéfice de 46,3 millions de francs en 2022. Pour cette année, on se dirige vers un montant de 33 à 40 millions de francs environ, après rétrocession de la part bénéficiaire à l'Etat. C'est d'autant plus satisfaisant que nous partions de très loin. Avec la pandémie de Covid-19, nos fonds propres ont été largement diminués, avec une perte cumulée de 218 millions de francs. Malgré tout, nous avons serré les dents, maintenu le versement des salaires à 100% et limité au maximum les licenciements – moins

C'est-à-dire? J'ai plusieurs idées mais il appartiendra bien sûr à mon successeur de trancher. On pourrait imaginer un aéroport comme une place de marché, avec de l'immobilier, des commerces en ligne et différents services, par exemple une offre adaptée pour la clientèle haut de gamme ou encore des partenariats public-privé de transport vers et depuis l'aéroport.

Au chapitre des investissements, quels gros travaux sont prévus? D'ici la fin du mois, un appel d'offres de 600 millions de francs pour la refonte complète du terminal doit être avalisé par le conseil d'administration. Grâce à ce projet baptisé «Cap 2030», l'aéroport doit retrouver un confort et un standing qu'il a perdu au fil des ans à cause du manque d'espace. L'enjeu n'est pas de viser une infrastructure démesurée telle que l'aéroport de Singapour. A taille égale, je prendrais plutôt pour exemple l'aéroport de Nice. Si tout va bien, les travaux pourront démarrer dès 2026. L'enjeu va être de financer tout ça.

Vous évoquez une croissance de 1,5%. C'est beaucoup moins que ces dernières années mais pour les militants du climat et les riverains qui pointent les nuisances de l'aéroport, c'est déjà trop. Je comprends ces revendications, mais penser que l'aéroport va disparaître est tout simplement illusoire. Il est vital pour la Genève internationale mais aussi pour l'économie de tout un canton, voire d'une région. Dans l'immédiat, on fait tout ce qu'on peut pour diminuer l'impact de nos activités. On encourage les compagnies à renouveler leur flotte, on limite les départs après 22h et on va encore intensifier notre action avec un système de quotas sur les vols retardés au-delà de cet horaire. D'ici 2030, 90% des véhicules et les bus qui circulent sur le tarmac seront électriques. Le chauffage sera également assuré par Genilac d'ici 2026 ce qui entraînera une baisse de 60% des émissions de CO2 émises par les bâtiments.

Malgré ces efforts, une pétition «Bruit et désastre climatique à l'aéroport: Stop!» vient d'être déposée auprès du Conseil d'Etat et du Conseil fédéral... Je suis sensible aux doléances des riverains. Avec la direction, nous faisons régulièrement la tournée des communes. L'occasion de rappeler, entre autres, qu'un fonds d'insonorisation, financé par les taxes des compagnies aériennes, existe. Quelque 52 millions ont été investis depuis 2004 et plus de 4000 logements rénovés. Malheureusement, les habitants concernés ne font pas toujours la demande, sans doute par méconnaissance. Il est faux de dire que l'Aéroport n'agit pas. Dans le cadre des normes PSIA, la Confédération nous impose un niveau maximal de bruit d'ici 2030: nous remplissons ces objectifs, qui plus est avec de l'avance. ■

Bandes rivales: le doute profite aux accusés

NEUCHÂTEL Le Tribunal criminel de La Chaux-de-Fonds a rendu son verdict jeudi matin concernant une affaire d'enlèvement lié à un conflit entre deux bandes des Montagnes neuchâteloises et de Bienne. Il s'est montré moins sévère que le Ministère public

ALEXANDRE STEINER
@alexanstein

Les peines sont nettement moins sévères que celles requises par le Ministère public. En rendant son verdict jeudi, le président du Tribunal criminel de La Chaux-de-Fonds, Alain Rufener, a rappelé que l'enquête avait été rendue «difficile par le nombre de personnes impliquées et des déclarations peu transparentes. Malgré l'ampleur du dossier et l'émotion suscitée [par le conflit entre deux bandes rivales des Montagnes neuchâteloises et de Bienne], il faut s'en tenir aux seuls faits malgré la violence observée.» Les peines prononcées contre les sept prévenus – dont trois étaient absents – vont de 10 mois de prison avec sursis à près de 30 mois de réclusion ferme, certains étant condamnés pour plusieurs affaires. L'un des accusés originaire d'Italie écope aussi de 5 ans d'expulsion du territoire suisse.

L'affaire jugée cette semaine porte sur des faits survenus la nuit du 20 au 21 mars 2021, lorsqu'un jeune Biennois s'était fait agresser et enlever dans le coffre d'une voiture à Neuchâtel avant d'être transporté à La Chaux-de-Fonds. Sur un parking puis dans des caves, il avait été roué de coups à plusieurs reprises durant plus de quatre heures avant d'être relâché. Au total, plus d'une vingtaine de protagonistes seraient impliqués. Pour éclaircir les faits, le tribunal ne pouvait se reposer principalement que sur les déclarations des prévenus et de la victime, «qui n'a pas toujours donné des explications limpides», selon le président.

Manque de preuves

Mardi, la procureure Ludivine Ferreira Broquet avait dénoncé des actes «d'une lâcheté sans nom», avant de requérir des peines allant jusqu'à 7 ans de réclusion ainsi que quatre expulsions. Sur ce dernier point, même s'il a reconnu tous les prévenus concernés coupables au minimum du chef d'enlèvement et de séquestration, le tribunal a estimé que l'exception prévalait étant donné que ces jeunes qui avaient entre 18 et 20 ans au moment des faits n'ont aucun lien avec leur pays d'origine, soit l'Italie, le Portugal et le Congo.

A l'heure du verdict, les avocats de la défense se sont montrés globalement satisfaits. Durant leurs

plaidoiries, plusieurs avaient reproché au Ministère public de mettre tous les prévenus dans le même sac, les associant tous à l'ensemble des faits qui leur étaient reprochés: «J'ai été impressionné par la sévérité du réquisitoire, déclare Me Jean-Marie Röthlisberger. Le tribunal a su garder la tête froide face à l'effervescence suscitée par cette affaire et s'est uniquement basé sur les faits.»

Pour Me Lionel Capelli, dont le client a écopé de 15 mois de prison assortie d'un sursis de 3 ans, «la peine est juste et correspond à ce qu'il s'est passé.» Par rapport au manque de collaboration de la plupart des prévenus durant l'enquête, il admet que le tribunal n'avait pas suffisamment d'éléments en main: «Il y avait peu de vidéos, et elles ne permettaient pas d'identification formelle.» La plupart des avocats devraient renoncer à faire appel. Celui du jeune homme expulsé s'est, quant à lui, refusé à tout commentaire.

JUSTICE

«Le verdict envoie tout de même un signal fort pour dire que la violence gratuite et futile a des conséquences»

LUDIVINE FERREIRA BROQUET, PROCUREURE AU MINISTÈRE PUBLIC

De son côté, la procureure estime que «le travail du Ministère public a été très difficile, avec peu de vidéosurveillances et beaucoup de déclarations contradictoires. De nombreuses préventions ont été abandonnées, mais dans un procès, il n'y a que des perdants.» A-t-elle voulu faire un exemple en demandant des peines lourdes? «Non, les peines requises semblaient juste au Ministère public et je prends acte du verdict. Je pense que cela envoie tout de même un signal fort pour dire que la violence gratuite et futile a des conséquences.» Ludivine Ferreira Broquet étudiera le jugement motivé avant de se prononcer sur un éventuel appel.

Quatre autres affaires liées à ces deux bandes doivent encore être jugées à La Chaux-de-Fonds, Bienne et Lausanne. La dernière, la plus marquante, avait conduit au décès d'un Loclois, poignardé au Flon à Lausanne en mars 2022. L'un des prévenus du jour avait également été agressé et grièvement blessé lors de cet événement. ■

PUBLICITÉ

ÉLECTIONS FÉDÉRALES

Journée des résultats

Le 22 octobre dès 14h EN DIRECT

À suivre sur La Télé et sur latele.ch

LA TÉLÉ
VAUD FRIBOURG